

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 février 2026

En exercice : 13
Présents : 9
Excusés : 4
Absents : 0

Date de la convocation :
19/02/2026

Président de séance :
Pascal GILLAUX

Secrétaire de séance :
Sandrine RAGUET

N° interne de l'acte : 2026-
007

Le jeudi 26 février 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE FROMELENNES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle d'Honneur de la Mairie.

Membres présents :

Pascal GILLAUX, Jean-Marc LEVENT, Laurent BERTHE, Karine LECLERCQ, Monique GUENET, Bruno BISSEUX, Pascale LAMBERT, Sandrine RAGUET, Mireille LARCHER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Didier BERTOLUTTI (donne pouvoir à : Pascal GILLAUX), Emeline ENGRAND, Marie TEDESCHI, Sandrine PAILLIOT

Membres Absents :

N° 2026-007 : Convention de mutualisation du service de la police municipale entre les Communes de Fromelennes et Rancennes

Chaque conseiller municipal a été destinataire du projet de convention de mutualisation du service de la Police Municipale entre la Commune de Rancennes et Fromelennes qui définit les modalités de la mutualisation.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation du service de la Police Municipale entre la Commune de Rancennes et Fromelennes.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Sandrine RAGUET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire

COMMUNE DE FROMELENNES
18 Rue des Ecoles
08600 FROMELENNES

